

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 novembre 2023
Rapporteur :
Madame Yvonne RAINERO**

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/11/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/11/2023 (accusé de réception du 17/11/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions petite enfance 2023

Subventions de fonctionnement aux associations « SOS Urgence Garde d'enfants », et « Les Petits Pas » pour un montant total de 7 000 €.

I. Subvention à l'association « SOS Urgence Garde d'Enfants »

L'association « SOS Urgence garde d'enfants » a pour but d'assurer un dépannage immédiat et temporaire à des parents confrontés à un problème inattendu de garde de leurs enfants : défaillance de la garde habituelle, maladie de l'enfant, rendez-vous imprévus, etc. La participation financière est à l'appréciation de la famille. Ce service fonctionne de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi pendant la période scolaire.

Concernant son activité, l'association a assuré 1 268 heures de garde d'enfant en 2022, contre 631 en 2021. Le bilan comptable de l'association fait état d'un déficit de 139 € en 2022. L'association précise venir en aide à davantage de familles en situation de précarité qui ne peuvent participer aux frais de garde. L'association sollicite une subvention de 500 € de la communauté d'agglomération au titre de l'année 2023. Une subvention de 500 € a été versée en 2022, il est proposé de maintenir ce soutien en 2023.

II. Subvention à l'association « Les Petits Pas »

Le lieu d'accueil enfants-parents (Laep) « Les Petits Pas » est un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou des adultes qui en ont la charge. Il s'agit d'un espace de parole et de socialisation précoce qui a pour objectif de conforter la relation parent/enfant et dont l'action de prévention est reconnue. 501 enfants, dont 239 différents, ont été accueillis au sein du Laep en 2022.

La communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale a signé avec l'association une convention de fonctionnement. Elle participe au fonctionnement du Laep « Les Petits Pas » en mettant à disposition des locaux sur le quartier de Kerfeunteun à Quimper et en versant une aide financière. Un avenant à cette convention est établi pour le versement de l'aide financière annuelle. Une subvention de 6 500 € a été versée en 2022, il est proposé de maintenir ce soutien en 2023.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder :

1 – une subvention de 500 € à l'association « SOS Urgence Garde d'Enfants » ;

2 – une subvention de fonctionnement de 6 500 € à l'association les « Petits Pas » pour l'année 2023 et d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant 3 à la convention entre « les Petits Pas » et Quimper Bretagne Occidentale précisant ce versement.